



## LA TRAME VERTE à BAGNEUX Pour le PLU et un pour « plan vert »

A l'occasion de l'enquête publique sur le projet arrêté de révision du PLU de Bagneux, l'association Bagneux Environnement a souhaité faire part de ses inquiétudes au commissaire enquêteur.

Un premier document rédigé par Bagneux Environnement, intitulé « La trame verte à Bagneux, Pour le PLU et pour un plan vert », introduit l'extrême importance reconnue des espaces verts de qualité ainsi que leur impact sur la vie en générale (santé, relations, sécurité, conditions et qualité de vie, réduction des inégalités ?...) des usagers de la ville. De nombreuses références y sont déjà précisées, donc non mentionnée dans ce présent document (sauf éléments nouveaux) et les demandes effectuées à l'époque (juin 2015) restent hautement d'actualité.

Dans ce cadre, et comme nous l'avons déjà fait en amont de la réflexion du projet de PLU, nous nous associons également aux réflexions et propositions des associations :

- Quartier Léon Blum-Le Centre,
- Habiter la Porte d'en Bas, un quartier, la ville
- Les Amis de Bagneux

### 1. Les espaces verts de Bagneux

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) indique qu'il faut tendre vers 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics de proximité par habitant et qu'il revient aux collectivités territoriales de s'assurer que leur PLU permette de « *préserver les emprises dédiées aux espaces verts publics existants* ».

Il y a, à Bagneux, un ratio de 6m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant (voire moins si nous prenons les espaces verts réellement protégés par un classement en zone « N » ou « EBC »).

*Tendre vers* ne veut pas dire atteindre les 10 m<sup>2</sup> mais accroître les espaces verts, soit par exemple passer de 6 à 8m<sup>2</sup>.

La mairie, en le précisant dans ses différents documents, souhaite « *œuvrer en faveur de la transition écologique* ». Pour ne citer qu'une seule référence, il est inscrit dans le Diagnostic et Etat initial de l'environnement (avril 2015 – Citadia Conseil – Even Conseil), que le PLU de Bagneux devra être compatible avec le SDRIF et devra prendre en compte le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). En outre, « *Préserver les arbres et les parcs existants* » était l'un des engagements de notre maire actuelle lors des municipales de 2014.

Or, actuellement, il y a un recul dans cet engagement autour des espaces verts. En effet, 2 écoles ont prévues d'être construites dans deux parcs différents de Bagneux, ce qui diminue de facto la quantité d'espaces verts publics.

Nous souhaitons rappeler que l'ouverture de ces écoles est liée à l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune, car de nombreuses rénovations et nouveaux quartiers sont en cours (Pierre Plate, ZAC Fontaine Gueffier, Eco-quartier Victor Hugo, Mathurins,...). Ainsi, en plus de réduire la quantité d'espaces verts, elles réduisent le ratio espaces verts par habitant.

**Nous proposons donc qu'il y ait des compensations sur d'autres terrains ou projets, et davantage de réserves foncières pour créer des espaces verts dans le PLU.**

Nous proposons une compensation dans la création d'une véritable coulée verte sur l'avenue Henri Barbusse. En divisant la rue en deux parties : la moitié sur 2 voies de circulation, l'autre moitié -soit environ sur 15 m de largeur- serait réservée à des espaces verts et ferait le lien avec des petites parcelles déjà existantes. A prolonger jusqu'à l'actuelle coulée verte au sud et jusqu'au cimetière au nord.

## 2. Les arbres de Bagneux

Dans le cadre de la conservation du patrimoine arboré voulu par la ville (voir document de présentation du PADD de la ville), plusieurs arbres de Bagneux, dont nous ne ferons pas la liste exhaustive ici, sont à protéger. Néanmoins, il faudrait inventorier des arbres pour les introduire dans le PLU comme protégés à l'article 13.9 de chaque zone.

**785**



Nombre d'arbres remarquables à Bagneux, la ville la mieux dotée du département. Vient ensuite Antony avec 236 arbres

Pour rappel, les arbres captent la pollution, libèrent de l'oxygène, rafraîchissent les étés trop chauds et coupent le vent d'hiver, sont importants pour les oiseaux, diminuent le stress des citoyens et renforcent leur bien-être, participent à la beauté de la ville... Et plus ils sont vieux, plus ils sont porteurs de biodiversité. Ces atouts, non exhaustifs ne sont pas négligeables au sein de notre ville.

785 arbres remarquables (la plupart dans le Cimetière Parisien de Bagneux) ont été recensés et doivent être protégés. Plus d'une vingtaine sont situés dans le parc Richelieu, parc concerné par le projet de transport en site propre pour relier le futur site des Mathurins aux métros à venir (voir point 3).

(Source : HDS mag, n°44)

La valeur paysagère des pavillons ont une valeur patrimoniale. Ainsi, les arbres remarquables sur les parcelles privées sont également en danger, comme par exemple :

- Un cèdre bleu situé au 21 rue Salvador Allende (locaux de « La Danse pour tous »)
- Un séquoia situé dans une copropriété divisée en lofts (anciennement imprimerie), adressée avenue Albert Petit près de la villa des Iris.

## 3. Le belvédère des Mathurins

Les documents présentés par la ville aux habitants précisent les souhaits de :

- Aménager une part significative du site des Mathurins en espaces verts,
- Créer des circulations douces et de nouveaux espaces verts dans l'éco-quartier Victor-Hugo et le futur quartier des Mathurins.

La zone des Mathurins, classée en zone UM, est en dehors des cercles de densification (par rapport aux différentes gares). Nous demandons à ce que cette zone passe en zone Uc.

Dans le respect du PDUIF, qui stipule que ce n'est pas à la ville de fournir le STIF en prenant sur ses espaces -d'autant qu'ils peuvent avoir d'autres applications- **nous sommes totalement opposés au projet de transport en site propre – ou non - sur l'avenue Henri Barbusse ou sur le parc Richelieu** (ces deux espaces ont été évoqués dans les points précédents). Dans ce contexte, le parc Richelieu serait le troisième parc de la ville à être sacrifié.

De même, nous sommes totalement opposés à ce que l'axe majeur de desserte Nord-Sud du quartier des Mathurins traverse le futur Parc du Bélvédère. Cela nous semble incompatible avec le rôle qualitatif (biodiversité et calme, et sécurité du public jeune en particulier) de ce parc de dimensions modestes (tel qu'il est prévu aujourd'hui dans l'OAP de ce secteur).

Selon le Diagnostic et Etat initial de l'environnement d'avril 2015 présenté par la ville, « *une partie de la butte de Bagneux et de ses alentours est également identifiée dans le SRCE comme secteur reconnu pour son intérêt écologique en contexte urbain. Cette entité comprend le parc paysager François Mitterrand, également recensé comme Espace Naturel Sensible, ainsi que le secteur du parc des sports, également identifié comme Espace Naturel Sensible.* ».

Par ailleurs, le SDRIF prévoyant de créer des espaces verts d'intérêt régional et affirmant « *prioritairement la vocation d'espaces verts publics et de loisirs des secteurs sous-minés par d'anciennes carrières non encore urbanisés en cœur d'agglomération et dans la ceinture verte, en particulier dans les territoires carencés en espaces verts* », **nous réitérons notre proposition de créer un vaste parc départemental sur le futur site des Mathurins**. Ce parc serait aussi celui des villes alentours, Montrouge, Malakoff, Châtillon, Bourg la Reine, elles mêmes carencées en espaces verts.

#### **4. Zones UBIO et UC**

Nous proposons un reclassement concernant différentes zones UBIO :

- Nous demandons à ce que le cimetière ne soit pas en zone UBIO, mais de créer une zone UBIOC.
- Concernant les friches rue de la Lisette : nous demandons à ce que la friche à côté du terrain de la Lisette soit classée en UBIO (10% constructible) et non UBIO P (40% constructible) et ce pour plusieurs raisons :
  - ✓ Le terrain de la Lisette à lui seul ne peut constituer une réserve de biodiversité (trop petit).
  - ✓ Nous rappelons qu'une plante (Gesse de Nissole) a été observée sur ce terrain (revue en mai 2016). Elle est classée « vulnérable », parmi les espèces végétales menacées d'Ile de France d'après la liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile de-France. Donc à protéger.
  - ✓ Une étude effectuée par la communauté d'agglomération Sud de Seine révèle que le site est classé en zone sensible.
- La haie des Brugnauts doit être protégée : la végétation spontanée qui s'y est développée depuis plusieurs décennies est le lieu de nidification des oiseaux. Elle constitue aujourd'hui un maillon de la trame verte de la ville Bagneux. Plus largement, le sentier des Brugnauts devrait rester une ruelle piétonne avec son débouché face à la réserve de biodiversité, et non devenir un exutoire -même à 30km/h du nouveau quartier....

#### **5. Gouvernance**

Nous trouvons très étrange que la réunion concernant le projet d'aménagement du site des Mathurins soit le 16 juin 2016, soit la veille de la clôture de l'enquête publique ! Les délais de réflexion et de recherches supplémentaires, associés à la rédaction de propositions de projets différents ou complémentaires, sont quasi nuls.

Par ailleurs, il aurait été important dans le souhait de la mairie d'ouvrir la concertation aux habitants et aux acteurs du développement de Bagneux, de proposer des formats de réunion afin d'aller chercher la parole de ceux qui ne parlent pas et/ou qui ne viennent jamais aux réunions publiques. Ce profil d'utilisateurs représente la plus grande part des bagnéolais et autres acteurs sur le territoire.

La mise en place d'une concertation effective et généralisée au plus grand nombre d'habitants est un défaut majeur de beaucoup de municipalités. Il serait souhaitable, dans une réflexion plus globale autour de l'implication des habitants, et ce au niveau local mais aussi national, de construire de nouvelles façons d'impliquer TOUS les usagers de la ville, habitants ou non.